

Suivi des cas: Conseils sur la dépendance qui peut survenir entre l'assistante sociale et son client

Pourquoi les limites sont-elles importantes dans la relation client-assistante sociale en matière de violence basée sur le genre?

Dans bien des cas, une assistante sociale peut être la première personne à recevoir la divulgation de violence de la part d'une survivante sans que cette première raconte, à son tour, ces paroles ou ces actions ce qui générerait des jugements ou des menaces à l'encontre de la survivante. A cause de la validation et de la confiance qu'elle implique, la gestion des cas est un espace sûr pour la divulgation. Cependant, ce processus de consolidation de la confiance peut se transformer en une dépendance malsaine vis-à-vis l'assistante sociale. Pour cette raison, l'établissement des limites est un aspect important dans toute relation efficace entre une assistante sociale et une survivante.

L'établissement des limites dès le début de la relation aide à assurer l'uniformité du processus de gestion des cas. Cela signifie que l'assistante sociale doit examiner toute relation existante avec une survivante et, si elle estime que cela peut causer un conflit si une relation préexistante nuit à l'objectivité et à la relation professionnelle, il faut référer le cas à son superviseur.

Les limites sont des lignes directrices fondées sur les principes de base du code de déontologie professionnelle. Elles exigent une certaine distance sociale qui permet une relation empathique sans désengagement ou attachement sympathique. Elle exige que la relation soit maintenue à un niveau professionnel et évite des contacts très personnalisés. Par exemple, l'assistante sociale en charge du cas ne doit pas se rendre au domicile de la survivante sur le chemin du retour du bureau ou discuter d'un aspect du dossier si elle la croise dans un lieu social. Il s'agit là d'un comportement d'un ami et non d'une assistante sociale, d'où une violation des limites. Cependant, l'assistante sociale en charge du cas de violence basée sur le genre peut rendre visite à la survivante dans un hôpital ou un abri de secours si elle est

hospitalisée ou offerte du secours à la suite de l'incident de violence basée sur le genre pour un appui psychologique, mais seulement si cela ne compromet pas la confidentialité et la sécurité.

Bien que qu'il puisse y avoir de l'ambiguïté au niveau des limites dans la relation, il incombe à l'assistante sociale en charge du cas de discuter de toute limite avec la survivante. Les intervenants doivent reconnaître que les sentiments intenses qui peuvent surgir au cours d'une séance de gestion des cas peuvent souvent remettre en question les limites personnelles et professionnelles. Les assistantes sociales en charge des cas de violence basée sur le genre qui comprennent les effets graves de leur propre pouvoir personnel et la façon dont le client peut mal interpréter ce pouvoir, prennent également au sérieux les limites de l'engagement. Cela permet d'établir une relation qui favorise l'autonomisation de la survivante et qui réduit les risques de traumatisme secondaire pour l'assistante sociale.

Comprendre les signes de dépendance

L'assistante sociale a la responsabilité de maintenir les limites et de reconnaître tout signe de dépendance. Le but ultime d'un processus de gestion des cas est de faire en sorte que la survivante n'ait plus besoin de séances et qu'elle soit prête à gérer sa vie indépendamment de l'assistante sociale. Au début du processus, il est compréhensible que la survivante ne se sente peut-être pas en mesure de se débrouiller sans l'aide sociale. Toutefois, au cours des séances qui suivent, l'assistante sociale en charge du cas doit faire attention des signes de dépendance. Il peut s'agir, par exemple, des situations dans lesquelles la survivante:

- Ne prend pas d'initiative et laisse l'assistante sociale prendre l'initiative ; demande l'avis de l'assistante sociale en charge du cas sur tous les aspects.
- Indique, dans ses plans d'action, en matière de sécurité, qu'elle dépendra de l'assistante sociale ou de l'organisation et qu'elle ne regardera pas au-delà de l'organisation ou de l'assistante sociale ; c.-à-d. qu'elle ne reconnaît aucun réseau de sécurité en dehors de l'assistante sociale.
- Cherche à obtenir des services pour tous les aspects de sa vie, elle revient après la clôture du dossier, pour tous les défis qu'elle rencontre ou pour tous les besoins qu'elle peut avoir.

Comment prévenir une dépendance malsaine

Des limites saines permettent aux survivantes d'avoir une grande estime de soi, de s'affirmer et de prendre de bonnes décisions ; elles ont confiance en leur capacité de prendre ces décisions et d'être responsables de leur vie. Afin de prévenir une dépendance malsaine, l'assistante sociale doit:

- Etablir les limites dès le début des relations de gestion des cas et les communiquer afin d'établir une compréhension commune avec le client.

- Fixer des heures de rendez-vous régulières, précisées à l'avance, et en cas de dépendance, décourager les suivis non planifiés.
- Fixer et se conformer aux heures de début et de fin de chaque séance et éviter de prendre plus de temps que prévu.
- Ne pas donner de coordonnées personnelles ou d'adresse personnelle, mais utiliser les coordonnées officielles de l'organisation.
- Ne pas avoir de contact en dehors des séances de gestion de cas
- Etre d'accord avec la survivante pour toute décision qu'elle prend. Souvent, les survivantes doutent d'elles-mêmes et les paroles d'affirmation les aident à avoir confiance en elles.
- Etablir un lien entre la survivante et les activités/services pertinents de renforcement.

Que faire si la relation montre des signes de dépendance

En tant qu'assistante sociale:

- Souligner les aspects qui montrent le dépassement des limites d'une manière qui ne porte pas de jugement et demander aux survivantes de vous faire part de leurs commentaires. Explorer des façons d'aider la survivante à devenir moins dépendante de l'assistante sociale. Il se peut que la survivante ne se rende pas compte qu'elle est en train de développer une dépendance.
- Insister de nouveau sur les limites et les principes éthiques
- Affirmer que les décisions de la survivante, aussi mineures soient-elles, montrent qu'elle prend en charge sa propre guérison.
- Communiquer tout défi au superviseur.
- Orienter la survivante vers d'autres services pertinents et capables de la renforcer

En tant que Superviseur du cas :

- Discuter avec l'assistante sociale en charge du cas des facteurs qui contribuent à cette situation et des mesures à prendre.
- Explorer des solutions alternatives à l'approche utilisée par l'assistante sociale.
- Evaluer les progrès dans le traitement de la dépendance pendant les séances de supervision du cas.
- Examiner s'il est temps de clôturer le dossier.

